



## LE 24 AVRIL 2013, UNE DÉLÉGATION DE L'UNION GÉNÉRALE DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES DE LA CGT RENCONTRAIT EN BILATÉRALE LA DISIC.

Créée par décret du 21 février 2011, la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (la DISIC) est présentée comme la Direction des Services Informatiques stratégique de l'État, permettant à celui-ci d'accélérer et d'accompagner la transformation du système d'information. Sans aucune entrevue, ni débat, depuis sa création, la CGT entendait montrer, avec force, son attachement au suivi des services informatiques et de communication de l'État, lors de cette première prise de contact. Après une brève introduction du Directeur Interministériel des Services Informatiques et de Communication (le DISIC), qui précisera ensuite que la CGT est la seule organisation à avoir sollicité une rencontre bilatérale, la délégation CGT proposait de fixer le champ des débats de cette séance, autour de trois points:

- les fondamentaux du dialogue social;
- les termes de la communication institutionnelle, ;
- les missions de la DISIC.

### **Le dialogue social**

La CGT a constaté des évolutions nouvelles de structurations, des discours nouveaux sur la transformation des missions informatiques, sans qu'aucun débat avec les organisations représentatives des personnels ne soit véritablement engagé. Ces nouvelles approches apparaissent transverses à l'ensemble des ministères. Aussi, le bon niveau de dialogue social devrait être engagé au sein du conseil supérieur de la fonction publique de l'État ou une de ces émanations directes.

Le DISIC confirme la dimension interministérielle dans le sens où les orientations communes sont reprises par l'ensemble des ministères. S'il reconnaît qu'il y a place au dialogue, ce n'est pas la mission de la DISIC même s'il reconnaît la nécessité d'échanger en son sein. Pour lui, le bon niveau de dialogue est au niveau supérieur (interministériel, ministère de la Fonction publique DGAFP). Il faudra cependant une acceptation politique pour accéder à cette demande avancée par la CGT.

Le DISIC précise en outre qu'il est convaincu que les transformations sont nécessaires. En termes de transformations des métiers, il reconnaît qu'il n'y a pas de lieu pour discuter de la transition numérique avec les professionnels mais que celle-ci ne se fera pas sans les informaticiens de l'Etat.

### **Communication**

Pour la CGT, cette rencontre va enfin nous permettre de communiquer sur le sujet puisque, depuis la création de la DISIC en 2011, aucun véritable débat n'a pu se tenir entre la DISIC et une représentation interministérielle de l'État CGT. En l'absence de communication effective de la part des intéressés, nous devons accorder foi à des articles de presse semblent-t-ils plus largement approvisionnés en informations de toutes sortes. La CGT le regrette avec force.

Le DISIC précise que la communication s'appuie sur celles des ministères. La DISIC communique en interne mais pourrait faire de la communication directe, aussi vers les citoyens, les collectivités...

## **Parmi les missions de la DISIC :**

### **- le réseau internet de l'état (RIE)**

La CGT constate que le conseil des ministres, qui en a adopté le principe, l'a fait au motif « d'assurer la continuité de l'état en cas de dysfonctionnement grave de l'internet ». La CGT fait remarquer que la DISIC fixe deux objectifs, la mutualisation ou autrement dit la maîtrise des coûts, et la sécurité. La maîtrise des coûts est même présentée en premier. Par ailleurs, la CGT conteste le constat dressé et s'étonne que l'enjeu soit le développement des échanges entre administrations de l'état alors que les échanges entre administrations et usagers sont, eux, complètement passés sous silence.

La responsable du SCN qui intervient pour la DISIC répond que le RIE revêt plusieurs intérêts: garantir la sécurité; faciliter les échanges interministériels en offrant une ergonomie de fonctionnement; maîtriser les coûts.

La CGT indique que si elle est soucieuse des deniers publics, le projet lui semble essentiellement guidé par la maîtrise des coûts. Sur ce sujet, la CGT interroge la DISIC sur les retours sur investissements programmés et s'étonne que les coûts n'intègrent pas celui du raccordement, en particulier le coût des modifications des plans d'adressage, annuaire. Par ailleurs, la CGT fait remarquer que le RIE n'offre, dans un premier temps, que les services des bases comme acheminement ou le DNS mais pas les services « plus » comme la téléphonie sur IP par exemple.

La responsable du SCN indique que le RIE est un réseau très évolutif. Concernant le ré-adressage des réseaux, cela ne se fera que pour les entités qui ont des besoins de communication interne forts. Sur les flux usagers, pour les administrations comme les rectorats de l'éducation nationale qui ont un besoin de communication fort, ils pourront conserver leur prise d'accès avec des règles d'accès strictes au RIE.

Le DISIC intervient pour rappeler que le RIE est un backbone national dont l'objectif est d'être sécurisé et non pollué. L'objectif est d'offrir un réseau à 100Gigabits/s avec la même philosophie que RENATER. La « bande passante » (NDR: le débit) ne doit pas être un frein à l'expérimentation. Quels que soient les services mis en œuvre par les administrations, le backbone ne doit pas être un frein. Par contre, si on autorise le raccordement avec des sites ayant deux interconnexions Internet, il y aura nécessité de définir des règles.

La CGT indique alors que ces règles doivent être définies par la politique de sécurité des systèmes d'information de l'état (PSSIE), ce qu'acquiesce le DISIC. La CGT interroge alors le DISIC sur la « gouvernance » qui sera mise en œuvre après la phase de déploiement. La CGT interroge sur la gestion des risques.

Le DISIC indique qu'il y a intéressement des ministères et qu'un comité de pilotage sera mis en œuvre pour décider des évolutions. Le DISIC indique que cela est du ressort de l'Agence Nationale à la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

La CGT fait remarquer alors que la gestion des risques ne peut être basée uniquement par une approche par les menaces. Elle objecte que les besoins et l'analyse des impacts ne semblent pas avoir été particulièrement pris en compte. La CGT fait remarquer à cet égard que les besoins ministériels en terme de sécurité varient d'un ministère à l'autre alors que le niveau de sécurité du RIE est identique. Pour la CGT, un niveau de sécurité identique n'est pas la meilleure réponse. La CGT interroge également sur la tierce maintenance applicative, nécessaire dans beaucoup de ministères, mais qui constitue une brèche potentielle.

La responsable du SCN indique qu'il est nécessaire de réaliser un travail de cartographie. Il s'agit là d'un travail titanesque qui repose sur les ministères. Le DISIC complète en indiquant qu'il s'agit d'une approche pragmatique qui nécessite de partir longtemps en avance. Le DISIC cite le travail qui est fait avec le ministère de l'intérieur pour lequel l'intégration se fait en double raccordement pour les sites pilotes. Concernant le planning, le DISIC indique la réalisation de l'objectif pour 2018.

### **- La (ré-)internalisation vs l'externalisation?**

La CGT interroge le DISIC sur la volonté affichée et les objectifs de ré-internalisation des missions

Sur ce sujet, Le DISIC indique «qu'on ne bouge pas les lignes», «nous ne sommes pas mandatés pour en faire plus ou moins ». Le DISIC précise cependant que l'état doit maîtriser ses systèmes d'information, (notamment stratégie et gouvernance). À cet égard, la DISIC constate que les  $\frac{3}{4}$  des développements sont réalisés par des prestataires externes et que les  $\frac{3}{4}$  de la maintenance sont assurés en interne. Le DISIC souhaite inverser cette répartition, ce qui pose, pour lui, le problème de la formation et des parcours de compétences. Pour ce dernier, il y a un vrai problème d'utilisation et de maintien des compétences. Certains ministères sont trop petits pour recruter et d'autres ministères, mêmes importants, ont du mal à utiliser le niveau d'expertise. Par ailleurs, l'offre de formation croisée s'est avérée décevante. Concernant la formation, il indique que la DISIC travaille par métiers. Ainsi, en 2012, un travail a été réalisé en direction des directeurs de projets d'une part et des urbanistes architectes d'autre part.

La CGT interroge le DISIC sur la recherche d'une approche spécifique pour rendre les métiers plus attractifs.

Le DISIC répond négativement mais insiste sur le travail qui est fait sur la population existante. Ce travail porte ses fruits, notamment par la mise en relation des chefs de projets des différents ministères et par la mise en œuvre de revues de pair. Le DISIC indique qu'il a observé que dans plusieurs ministères, il a vu des spécialistes qui n'exercent pas leur métier ce qui pose la question de la mobilité. Concernant l'attractivité des métiers, le DISIC estime qu'on n'est pas si mal, sauf pour le recrutement des spécialistes. Il regrette qu'il n'y ait pas de voie pour un corps des informaticiens de l'état et que l'on conserve les 80 corps existants. Pour le DISIC, la superposition corps/hiérarchie constitue un frein à l'évolution des carrières des informaticiens, c'est la raison pour laquelle il est favorable à un corps inter ministériel des informaticiens de l'Etat. Mais au sein de ministères ils ne semblent pas favorable Faut-il s'orienter vers une filière métier/professionnelle. Il interroge la CGT sur sa position sur le sujet.

La CGT fait remarquer que la question est ouverte dans le cadre du chantier des non titulaires. La CGT indique que cette question est en cours de discussion au sein de ses syndicats CGT des administrations de l'état. Pour les corps du ministère de l'intérieur, la CGT est favorable à un corps interministériel ouvert aux ministères de la culture, de la justice, et des affaires sociales. Ailleurs nous constatons un attachement fort des informaticiens à la culture et aux métiers de leur propre ministère et à l'appartenance à leur corps. Cependant, une filière métier/professionnelle peut présenter des intérêts, en termes de formation ou de carrières, définie par des qualifications communes.

La CGT interroge le DISIC sur son point de vue concernant l'externalisation et le regard qu'il porte sur le rapport de l'inspection générale des finances d'août 2012. Pour la CGT, l'externalisation relève d'une volonté politique de supprimer des postes de fonctionnaires sans considération des aspects économiques. La CGT fait alors observer non seulement le coût exorbitant d'un grand nombre de prestations par rapport à l'indigence des applications livrées, mais elle souligne surtout le fait que l'externalisation se traduit par une perte de compétences internes contradictoire avec la volonté de maîtrise de nos systèmes d'information. Le DISIC objectant qu'il s'agit d'un discours politique, la CGT propose d'en tirer les constats.

Revenant sur l'offre croisée de formation décevante, la CGT souhaite des explications. Elle cite l'exemple d'un SIDSIC où il est extrêmement difficile de s'inscrire à des formations faites par d'autres ministères. La CGT fait également remarquer que le budget formation est parfois le premier visé dans les coupes budgétaires comme c'est le cas par exemple de l'éducation nationale où les formations sont annulées pour les mois de mai et juin.

Le DISIC dit en être conscient mais ajoute que la profession est plutôt bien défendue et constate que les budgets informatiques des ministères baissent beaucoup moins que les budgets globaux.

### **- Le schéma directeur informatique (SDI) interministériel**

La CGT interroge le DISIC sur les orientations du SDI interministériel, centre informatique/data centers, cloud, dimension environnementale, objectif affiché de services en direction du public...

Le DISIC précise que par rapport aux centres de traitement de l'information, seulement 10% sont à l'état de l'art et que 50% ne répondent plus à ce que l'on fait aujourd'hui en matière de data center. Il indique que, si l'on regarde ce qui se fait ailleurs, deux data-centers suffiraient, pour ajouter aussitôt que ce n'est pas l'objectif.

La volonté de la DISIC est de proposer un schéma d'orientation à 10 ans qui s'articule avec les schémas directeurs existants comme par exemple ceux de l'intérieur ou de la défense. Ce SDI interministériel vise à offrir de la disponibilité de ressources informatiques que les différents ministères pourraient utiliser en fonction de leurs besoins.

Dans ce schéma, il y aurait des ministères potentiellement offreurs (Défense, Intérieur, Finances) et des ministères consommateurs de services. Le DISIC souhaite qu'avec ce schéma, les informaticiens des ministères s'occupent moins des questions informatiques et plus des questions métiers.

Pour le DISIC dans cette volonté de rationalisation, il y a une volonté d'amélioration des services publics, notamment de proximité.

La CGT fait remarquer que si on peut souscrire à une grande partie du discours, il y a loin de la coupe aux lèvres et que pour l'instant la stratégie semble plus orientée par une volonté de réduction des coûts impulsée par la Modernisation de l'Action Publique (MAP).

Sur les questions environnementales, le DISIC précise qu'elles sont prises en compte dans ce SDI. Selon lui, les green IT permettraient d'atteindre 70% d'économies dans certains secteurs. Le Cloud de l'État est à l'étude mais il demeurera propriété de l'État.

---

Pour conclure la réunion, la CGT réaffirme sa volonté d'un véritable dialogue social et d'instances pour discuter de ces questions.

---